

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN DU 05 SEPTEMBRE 2017 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

<b><u>Présents</u></b>	M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini, M. Olivier Favre, adjoints  Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Guy Julini, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux
<b><u>Excusés</u></b>	MM. Didier Frossard et Claude Membrez
<b><u>Procès-verbal</u></b>	Mme Marilène Demierre

=====

## **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 15 mai 2017
2. Informations de la mairie
3. Comptes de fonctionnement 2016 – délibération
4. Résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal « Genève 2030 » - concept de l'aménagement cantonal
5. Résolution relative au projet de schéma directeur cantonal 2030
6. Nomination d'un représentant du conseil municipal au bureau du Groupement intercommunal
7. Fixation des dates des séances du conseil municipal
8. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19.00, excuse MM. Didier Frossard et Claude Membrez, et souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents.

Il remercie Mme Serafini, les membres de ce Conseil et leur conjoint, pour l'organisation du repas estival qui a eu lieu à La Chaumaz. Un cadre merveilleux, un soleil radieux, le repas a fortement été apprécié, le rodéo mécanique a été testé par nos Conseillers, l'ambiance y était chaleureuse et le bonheur des participants se calculait à la largeur des sourires.

### **1. Approbation du procès-verbal du 15 mai 2017**

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## **2. Informations de la mairie**

### **2.1 Parking semi-enterré**

M. Hutin indique que les recettes horaires et mensuelles se situent aux environs des Fr 30'000.— par année, sont conformes à nos prévisions.

Concernant le nouveau congélateur, un grand nombre de cases sont louées et nous avons d'excellents retours des utilisateurs. L'ancien a été débranché et un déshumidificateur a dû être installé. Un budget, devra être prévu en 2018 ou 2019, pour un prochain réaménagement du local.

**2.2** Le parking provisoire sis à l'entrée du village sera démonté après la fête des vendanges. Ce terrain retrouvera sa vocation agricole.

### **2.3 Magazine « Immoscope »**

Un très bel article sur la commune Russin est paru en septembre 2017 dans le magazine « Immoscope ». Avis aux amateurs.

### **2.4 Déchets**

M. Favre invite sa commission des emplacements et déchets à rester après la séance du conseil municipal afin de fixer une séance.

M. Favre indique que le bilan concernant la mise en application de la Petite poubelle verte est satisfaisant. Les emplacements des deux sites concernés (route des Molards et le centre de voirie communal) devront être repensés, les nuisances olfactives étant comme prévu bien présentes. La commission reviendra devant ce Conseil avec des propositions.

L'objectif pour 2018 est de parvenir au seuil fatidique des 50% des déchets recyclés.

A la route des Molards une haie au feuillage persistant sera plantée en limite de la zone pavée et du terrain communal en herbe afin de dissimuler au mieux des containers. Le devis nous est parvenu. La commission devant l'avaliser.

La commission devra également se pencher sur l'emplacement des déchets de jardin à la route des Molards.

M. Favre poursuit et indique que les statistiques russinoises en terme de recyclage ne sont pas bonnes pour 2016, Russin se trouve à 38,3%, le taux cantonal est de 46,2%.

M. Favre pense notamment que lorsque nous organisons une manifestation nous pouvons et devons être plus performants. Mme Desbaillet suggère que les sacs soient en plastique transparent facilitant la vision du contenu.

### **2.5 Crèche**

L'ouverture de la Crèche Ô Vive a lieu le 28 août dernier et s'est bien passé. Le taux d'occupation pour Russin est de 4.85% reste le 0.15% à couvrir, ce qui sera fait d'ici peu. L'équipe fonctionne bien, l'engagement d'une remplaçante de la directrice est prévu prochainement.

Mme Rossi tient à soulever l'énorme travail de Mme Serafini.

### **3. Comptes de fonctionnement 2016 - délibération**

M. Hutin explique que vu la différence constatée entre les prévisions et la réalité des montants perçus lors de l'approbation des comptes 2016 le 15 mai 2017, une modification est apportée aux comptes 2016, ce qui implique qu'ils doivent être revotés ce jour.

Les dépenses et les amortissements sont maintenus tels que définis dans notre budget, nous comblons le déficit par la diminution de la provision de Fr 1'000'000.— pour 2016 (dissolution d'une partie de la provision des pertes sur débiteurs, l'écriture de Fr 1'000'000.— a été comptabilisée au crédit du compte comptable 9000.330.00).

La dissolution de notre provision est de toute manière obligatoire et doit être ramenée au maximum à 50% du reliquat avec le MCH2, ce qui fait que nous devons encore la diminuer d'environ Fr 900'000.— en 2017 pour arriver à un solde d'environ Fr 500'000.--.

Il n'y a donc pas de perte. M. Hutin rappelle que notre situation étant très particulière, il s'agit d'être toujours très prudent avec les estimations fournies par l'Administration fiscale.

Nous attendons toujours une stabilisation de nos revenus qui devrait intervenir en 2017 ou 2018.

#### **Questions :**

M. Favre demande pourquoi la diminution de la provision vient en diminution des charges et pas en augmentation des revenus ?

M. Hutin reprend et explique que la perte sur débiteur était une charge et que par conséquent lors de sa libération elle vient en diminution de celle-ci.

M. Demuylder indique qu'il y a un écart certain, les revenus vont s'équilibrer et ce sera plus clair, cela permettra d'être plus linéaire. Nous avons une fortune confortable, même en cas de perte réelle, cela ne poserait pas de problème.

#### Conclusions

Les comptes 2016 sont modifiés

Les amortissements extraordinaires sont conservés pour 2016 et seront limités pour les années suivantes.

La question est posée de savoir qu'en est-il centime additionnel ? Le centime est maintenu à 40ct pour 2018.

Les conseillers municipaux ont reçu une copie du compte de fonctionnement 2016 de même qu'une proposition de délibération pour l'approbation dudit compte de fonctionnement et les modifications ayant été discutées tant en séance de la commission des finances du 24 août 2017 ainsi qu'en séance de ce jour et aucune nouvelle remarque n'étant soulevée, la délibération suivante lue par M. Hutin est prise :

**Concerne : Annulation de la délibération du 15 mai 2017 approuvant les comptes 2016  
Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du  
financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan  
2016**

Vu la différence entre les prévisions et le réel des montants perçus lors de l'approbation des comptes 2016,

Vu les modifications apportées aux comptes 2016,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu la séance de la commission des finances du 24 août 2017,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT**

**Par 7 VOIX POUR**

1. D'annuler la délibération prise en séance du 15 mai 2017 approuvant les comptes 2016 ;
2. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
3. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de 1'418'672.27 F aux charges et de 1'925'483.09 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 506'810.82 F.
4. D'approuver le compte d'investissements 2016 pour un montant de 846'035.40 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 846'035.40 F.
5. D'approuver le financement des investissements nets de 846'035.40 F par l'autofinancement à raison de 1'196'154.32 F au moyen de la somme de 289'343.50 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 400'000 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 506'810.82 F. L'excédent de financement des investissements s'élève à 350'118.92 F.
6. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 506'810.82 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
7. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de 17'396'880.07 F qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	11'686'532.62 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	5'710'347.45 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0 F
- Découvert (nature 19)	0 F
Total de l'actif	17'396'880.07 F

et au passif un montant de 17'396'880.07 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	311'417.16 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	969'000.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0 F
- Provisions (nature 24)	1'751'732.34 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	387'571.90 F
- Fortune nette (nature 29)	13'977'158.67 F
Total du passif	17'396'880.07 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à 2'400'000.00 F.

#### **4.et 5 Résolutions relatives aux projets de concept du plan directeur cantonal « Genève 2030 » - concept de l'aménagement cantonal et schéma directeur cantonal 2030 et plan**

M. Favre indique que la première mise à l'enquête du PDCn 2030 a eu lieu en 2011 avec une délibération du Conseil municipal le 8 novembre 2011.

Parallèlement, le PDCn 2030 validé par le Conseil d'Etat en 2014 a subi une révision exigée par la Confédération et par l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT en 2014.

Le plan directeur cantonal, mis à jour afin de lever les réserves émises en 2015 par la Confédération lors de l'approbation du plan, a fait l'objet d'une enquête publique du 2 décembre au 15 février 2017.

Une procédure de consultation des communes et territoires voisins a eu lieu du 16 février au 16 juin 2017.

Comme prescrit par la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les communes doivent se déterminer sur le projet de concept de l'aménagement cantonal et sur le projet de schéma directeur sous forme de résolution. Le concept défini dans les grandes idées directrices et le schéma est la mise en application de la loi.

Il s'agit de deux résolutions distinctes. Les remarques émises concernent globalement la surface d'assolement. La commune de Russin n'est absolument pas touchée.

Les conseillers municipaux ont reçu les propositions de résolution tant pour le projet de concept de plan directeur cantonal « Genève 2030 » - concept d'aménagement cantonal et le projet de schéma directeur cantonal et aucune remarque n'étant soulevée, les résolutions suivantes lues par M. Hutin sont prises :

#### **RESOLUTION**

#### **Objet : résolution relative au projet de concept de plan directeur cantonal « Genève 2030 » - concept de l'aménagement cantonal**

Vu la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 9 février 2017 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 » ;

vu la synthèse des observations émises dans le cadre de l'enquête publique mise en ligne le 11 avril 2017 sur le site de département ;

vu que le concept du plan directeur cantonal « Genève 2030 » s'inscrit dans la continuité du plan directeur « Genève 2015 » et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;

vu que les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal sont organisés en trois grands domaines : l'urbanisation, la mobilité et l'espace rural, et les milieux naturels ;

vu que le concept de plan directeur « Genève 2030 » se veut respectueux des principes du développement durable, conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique ;

vu qu'il pose aussi comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement ;

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal de Russin

#### **DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT**

#### **Par 7 VOIX POUR**

De préviser favorablement le projet de concept de plan directeur cantonal « Genève 2030 » - concept de l'aménagement cantonal avec la remarque suivante :

*Les autres rubriques n'appelant aucun commentaire.*

#### **RESOLUTION**

#### **Objet : résolution relative au projet de schéma directeur cantonal 2030**

Vu la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 9 février 2017 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 » ;

Vu la synthèse des observations émises dans le cadre de l'enquête publique mise en ligne le 11 avril 2017 sur le site du département ;

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures ;

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal de Russin

### **DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT**

#### **Par 7 VOIX POUR**

De préavis favorablement le projet de schéma directeur cantonal avec la remarque suivante :

*Les rubriques n'appelant aucun commentaire.*

#### **6. Nomination d'un représentant du conseil municipal au bureau du Groupement intercommunal**

A l'heure actuelle, les représentants du conseil municipal de Russin au bureau du Groupement intercommunal sont :

Mme Marcy Rossi et Mme Sylvie Desbaillet.

M. Hutin informe l'assemblée que Mme Marcy Rossi est démissionnaire du bureau du Groupement intercommunal. La question posée est de savoir qui souhaite remplacer Mme Rossi ?

Mme Serafini indique que le temps consacré est de une séance tous les 2 à 3 mois.

Après réflexion, M Guy Julini est d'accord de succéder à Mme Marcy Rossi, il sera donc membre représentant du conseil municipal de Russin.

Les félicitations sont adressées à M. Julini pour son implication.

#### **7. Fixation des dates des séances du conseil municipal**

Les dates suivantes ont été retenues pour les séances du conseil municipal :

- 17 octobre 2017 à 19h00 présentation du budget 2018
- 14 novembre 2017 à 19h00 pour l'approbation du budget 2018
- 5 décembre 2017.

## 8. Divers

### 8.1 Invitation de Dardagny

Une invitation de Dardagny à participer à une séance le 9 octobre prochain sur l'attribution des marchés publics a été transmise à tous les conseillers. Les personnes intéressées voudront nous le faire sa voir au plus vite.

### 8.2 Nomination des président-e-s et vice-président-e-es des locaux de vote 2018

Ci-dessous le tableau des président-e-s et vice-président-e-es des locaux de vote 2018.

Titre	2018
<b>Président</b>	Desbaillet S.
1er supp.	Demuylder P.
2ème supp.	Frossard D.
3ème supp.	Delesderrier S.
4ème supp.	Membrez C.
<b>Vice-président</b>	Rossi M.
1er supp.	Julini G.
2ème supp.	Sandmeier D.
3ème supp.	Wohlers P.A.

#### Dates des votations 2018 :

- 4 mars 2018 – votation populaire
- 15 avril 2018 – élection du Grand Conseil et premier tour de l'élection du Conseil d'Etat
- 06 mai 2018 – second tour de l'élection du Conseil d'Etat
- 10 juin 2018 – votation populaire
- 23 septembre 2018 – votation populaire et premier tour de l'élection de la Cour des Comptes
- 14 octobre 2018 – second tour de l'élection de la Cour des Comptes
- 25 novembre 2018 – votation populaire

### 8.3 Autres divers

M. Hutin indique que la mairie a reçu une demande d'autorisation pour la construction d'un hangar sur la commune. Tout le dossier est actuellement pendant au DALE/ DGEau qui examine la question de l'évacuation des eaux usées et pluviales.

### 8.4 Soirée Spectacle La Revue

La date du 03 décembre 2017 est fixée.

Tous les renseignements nécessaires seront communiqués en temps opportun.

### 8.5 Décoration sapin et soupe populaire

La décoration du sapin et la soupe populaire auront lieu le 2 décembre.

### 8.6 Remerciements

Mme Serafini tient également à son tour à remercier les membres ici présents ainsi que les conjoints pour le merveilleux travail réalisé dans la bonne humeur et leur disponibilité pour le repas estival.

### **8.7 Migrants**

Mme Serafini indique que les migrants (un adulte et deux enfants) qui devaient emménager à Russin ont été installés dans une autre commune. A ce jour, nous n'avons pas d'autres informations.

### **8.8 Panneau de la Gare**

Un panneau « Bordiers et véhicules agricoles autorisés » au Chemin des Christopes en direction de la gare a été placé.

### **8.9 Nuisances motos – route de Verbois**

Sur le front du bruit, la situation ne cesse de se dégrader sur la route de Verbois. Pour certains motards c'est un instant de pur bonheur, pour les riverains un vrai cauchemar.

Depuis quelque mois, les contrôles de polices sont effectués plus régulièrement et se sont intensifiés.

Une habitante de la commune a récolté bon nombre de signatures pour une pétition contre les nuisances sonores occasionnées tout au long de l'année sur la route de Verbois, les décibels étant si fortes qu'elles deviennent insupportables.

### **8.10 Jeux dans le préau**

Suite à une demande de M. Julini de savoir si les jeux sont conformes ? M. Hutin lui confirme que suite à la modification des travaux entrepris sur le jeu du préau de l'école, soit modification des deux côtés en rectifiant leur verticalité par une pente moins abrupte, un contrôle a été effectué et satisfait aux exigences générales de sécurité pour les équipements de jeux.

### **8.11 Livre de Mme Sylvie Ramu**

Mme Sylvie Ramu, sculptrice de Dardagny, a offert à chaque conseiller municipal son livre ; en guise de remerciements une lettre signée par les tous les conseillers municipaux lui est transmise ce jour.

Plus personne ne demandant la parole, M. Alain Hutin clôt la séance à 20h00.